

Nombre de conseillers

En exercice : **26**
Présents : **16**
Absents : **10**
- dont suppléés : **2**
- dont représentés : **5**
Votants : **23**
- dont « pour » : **23**
- dont « contre » : **0**
- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le sept mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique (*arrivée après la question n°4*), REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène suppléée par M. JEAN Daniel, OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

ABSENTE : Mme MATTERA Wendy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

N° ordre : 14

Délibération n°2023/31

OBJET : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le Code de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services « culture et patrimoine », « activités pleine nature » et « services techniques » ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période hivernale, il est nécessaire de renforcer les services techniques ;

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 du Code de la Fonction Publique précité ;

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre, seront créés :
 - Au maximum **2 emplois à temps complet** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'agent d'accueil des musées** du **13 juin au 18 septembre 2023** ;
 - Au maximum **1 emploi à temps complet** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de **guide des fortifications** du **2 mai au 30 septembre 2023** et du **21 octobre au 5 novembre 2023** ;
 - Au maximum **1 emploi à temps complet** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine pour exercer les fonctions de **guide des fortifications** du **2 mai au 30 septembre 2023** et du **21 octobre au 5 novembre 2022** ;
 - Au maximum **1 emploi à temps complet** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de **guide culturel** du **1^{er} juin au 30 septembre 2023** ;
 - Au maximum **4 emplois à temps complet** dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de **technicien des activités de pleine nature** du **15 mai au 15 septembre 2023** ;

- Au maximum **2 emplois à temps complet** dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'agent de médiation** autour du pastoralisme **du 1^{er} juillet au 31 août 2023** ;
- Au maximum **2 emplois à temps complet** dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de **ripeur** du **1^{er} juillet au 31 août 2023** ;
- Au maximum **3 emplois à temps complet** dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent **polyvalent des services techniques** du **19 juin au 8 septembre 2023 et du 11 décembre 2023 au 16 mars 2024**.
- DIT que Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

